



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1528

Texte de la question

ÉDUCATION PRIORITAIRE

M. le président. La parole est à M. Hervé Féron, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Hervé Féron. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, le nombre des établissements concernés par la politique d'éducation prioritaire n'a pratiquement fait qu'augmenter globalement depuis l'instauration des zones prioritaires au début des années 1980 et certains établissements scolaires ont vu leur situation se dégrader de manière préoccupante. Cette situation a été aggravée par la dernière majorité qui considérait l'éducation comme un fardeau financier et non un investissement pour l'avenir : la dernière étude PISA a confirmé que, depuis dix ans, les écarts de niveau entre élèves se sont creusés et que le poids des inégalités sociales dans la réussite scolaire s'est alourdi.

Nous nous félicitons donc, monsieur le ministre, de la mise en œuvre d'un nouveau plan de l'éducation prioritaire. Cette dernière a pour objectif de rétablir l'égalité des chances entre les élèves en renforçant l'action éducative là où les conditions sociales, économiques et culturelles constituent un obstacle à la réussite scolaire. Elle vise à faire acquérir aux élèves concernés les connaissances et les compétences du socle commun, en personnalisant les parcours et en individualisant les aides ainsi qu'à insuffler dynamisme et esprit de réussite aux établissements.

Vous l'avez dit, monsieur le ministre, l'éducation prioritaire concerne aujourd'hui 20 % des enfants de France. La qualité des actions éducatives qui ciblent ces enfants va de pair avec la mise en cohérence du travail des différents intervenants, la concertation pédagogique et l'accompagnement des personnels chargés de ces dispositifs.

Pour répondre aux préoccupations des personnels et des familles, pouvez-vous nous dire quelles sont les orientations du ministère pour ce plan et les critères autres que sociaux et économiques sur lesquels vous allez vous fonder pour établir une sélection des établissements et quelles en seront les conséquences pour les personnels concernés. La question qui est posée est bien aussi celle des moyens mis en œuvre.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, deux chiffres permettent de mesurer collectivement la gravité de la situation : en fin de troisième, hors établissements relevant de l'éducation prioritaire, 79 % des élèves maîtrisent les compétences linguistiques, contre seulement 42 % dans les établissements d'éducation prioritaire. L'écart considérable, il va presque du simple au double. Pour les évaluations menées de 2007 à 2012, le niveau général, hors établissements relevant de l'éducation prioritaire, a

baissé de cinq points alors qu'il a diminué de treize points dans les établissements d'éducation prioritaire.

La réponse à cette situation, mauvaise pour l'avenir du pays, mauvaise pour ses jeunes, c'est la refondation de l'école de la République. Au cœur de cette refondation se trouve la lutte contre les injustices dont l'OCDE a rappelé – tous nos rapports l'avaient montré – qu'elles se sont fortement accrues ces dernières années.

Cette politique, vous l'avez adoptée dans la loi du 8 juillet 2013 en fixant à la nation un objectif : à la fin du quinquennat, il doit y avoir la moitié des décrocheurs en moins – nous avons déjà enregistré des progrès dans ce domaine – et seulement dix points d'écart entre les établissements relevant de l'éducation prioritaire et ceux qui n'en relèvent pas.

Cela suppose d'agir sur une multiplicité de facteurs : priorité donnée au primaire, mise en place de nouveaux dispositifs pédagogiques, accueil des moins de trois ans, principe du plus de maîtres que de classes, révision des programmes, remise en place du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, introduction du numérique, formation et professionnalisation des enseignants.

Dans le même temps, il fallait mener une refondation de l'éducation prioritaire. Elle porte sur les élèves, les méthodes pédagogiques, la qualité de l'accueil des équipes et de l'accompagnement. C'est un plan global ; il doit permettre une réussite collective. C'est l'avenir de la France qui se joue : au cœur de notre compétitivité, il faut introduire la justice.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1528

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 janvier 2014](#)